

je suppose, pourquoi une mesure de ce genre s'impose. A la lumière de ce que nous savons, c'est certes la seule façon d'expliquer le besoin de pouvoirs aussi étendus.

Le très honorable ministre fera adopter son projet de loi. Il l'emportera sur la loyale opposition de Sa Majesté comme il l'a tout probablement emporté sur ses propres collègues, mais non pas toutefois avant que l'opposition ait exprimé son unanime désapprobation. Les chances sont certes contre nous. Le gouvernement a une trop forte majorité, mais:

How can man die better
Than facing fearful odds
For the ashes of his fathers
And the temples of his gods?

Quel est le sens de ce bill pour les Canadiens? Il signifie que toute l'économie et toute la main-d'oeuvre du Canada sont remises entre les mains d'un seul homme, le ministre de la Production de défense. Le ministre a modestement signalé qu'il en sait plus long que n'importe qui dans le monde en matière d'achats pour la défense, ce qui est exact, j'en suis sûr. De notre côté de la Chambre, plusieurs députés ont rendu hommage au ministre parce que nous le tenons en haute estime pour son expérience et son habileté. Mais la vie n'est pas statique, les ministres passent et les gouvernements aussi. Je voudrais demander au ministre, si ce n'est pas trop exercer son imagination, ce qui arriverait advenant qu'un gouvernement socialiste prenne le pouvoir au Canada, hypothèse assez fantaisiste, je le sais.

On n'a qu'à observer l'assentiment du groupe qui siège à ma gauche pour se rendre compte à quel point le ministre fait le jeu du socialisme.

Voyons un peu l'article 30, qui prescrit que le gouverneur en conseil peut désigner comme matière essentielle toute matière ou substance dont il est indispensable, à son avis, de contrôler la fourniture et l'emploi afin d'assurer la disponibilité d'approvisionnements de défense suffisants, et le reste. Qu'est-ce que cela veut dire? A titre de journaliste, j'ai cherché quel effet l'article 30 pourrait avoir sur la liberté de la presse que nous chérissons tous. C'est là, je crois, une expression que le ministre connaît bien. Qu'est-ce qui empêcherait le ministre d'atteindre la liberté de la presse? Sans doute ne pourrait-il pas censurer la matière d'un journal. Il ne manierait pas le crayon à raturer de l'éditeur. Cependant, à l'aide de l'article 30, il pourrait certainement censurer la presse de façon très efficace. Si le gouverneur en conseil choisissait de désigner le papier-journal comme matière essentielle, qu'est-ce qui l'en empêcherait? Ce serait un moyen efficace de censurer nos journaux. Qu'est-ce qui empê-

cherait le ministre de la Production de défense de s'immiscer dans les conventions de travail? Qu'est-ce qui empêcherait le ministre de la Production de défense de s'imposer dans une usine, une industrie, des biens, immobiliers ou personnels, sous prétexte d'un projet de défense?

Ainsi que je le disais au début de mes observations, aucun autre pays démocratique au monde n'a confié à un seul homme ou Gouvernement de tels pouvoirs dictatoriaux. Je ne comprends pas qu'un député qui chérit la liberté puisse voter pour ce projet de loi aux pouvoirs si étendus et définitifs.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je vais m'appuyer sur une autre citation que celle de notre collègue pour dire: "Il ne faut jamais désespérer." Tant que la troisième lecture ne sera pas chose faite, je me refuserai à croire que la population du Canada ne prendra pas conscience de la véritable situation, même à cette heure tardive. La population est libre, elle n'est pas liée à un exécutif triomphant. Contrairement aux membres de la Chambre, elle peut s'exprimer librement. Si nous nous acquittons ici de notre devoir, il est possible que nous l'amenions à saisir le sens de ce qui passe en ce moment. Il ne s'agit pas de la défense du pays. Nous sommes tous en faveur de la défense. Il s'agit d'un appétit de pouvoir personnel, d'une ambition qui présente de graves dangers pour le Canada. Nous devons conserver l'espoir que tout n'est pas perdu.

Je me félicite de pouvoir participer au présent débat, car je le tiens pour le plus important, et de bien loin, de tous ceux auxquels j'ai pris part, y compris le débat sur l'exposé budgétaire qui ne met en cause que des considérations d'ordre monétaire. Il s'agit ici d'une chose bien plus importante que l'argent. Il s'agit de la possession de pouvoirs arbitraires. Qu'on ne s'y trompe pas; ce sont bien des pouvoirs arbitraires que nous sommes invités à accorder. C'est tout l'opposé de notre mode de vie. C'est tout l'opposé de la règle du droit, dont Dicey disait qu'elle est le contraire d'un vaste pouvoir arbitraire.

J'ai toujours voulu faire preuve de modération à la Chambre et j'espère ne pas trop m'écarter de cette règle aujourd'hui, mais je dois dire que nous avons maintenant à décider si dans un monde où nous sommes menacés, afin d'être en mesure de faire face aux dictateurs, il faut agir en dictateurs; s'il faut mettre de côté les choses auxquelles nous tenons. C'est ici le point en jeu. Certains ministres pourraient développer cela bien mieux que moi et j'espère qu'ils jugeront bon de le faire avant que soit terminé le débat.